

La Lettre de la Scam*

page 02 - 03

UN BRICOLAGE OPPORTUNISTE PAR JACK RALITE

page 04 - 05 - 06

ENTRETIENS MARIE-PIERRE MÜLLER ET PASCALE PAULAT

page 07

LES ÉTOILES DE LA SCAM - GOOGLE ET LES DROITS D'AUTEUR

page 08 - 09

SUR LA ROUTE... DES FESTIVALS

page 10 - 11

À LA RECHERCHE DE L'AUTEUR

page 12

HOMMAGES À BERTRAND JÉRÔME ET ALAIN TRUTAT

L'enjeu numérique → Édito

Les grandes manœuvres ont commencé. Les modes de diffusion explosent, se fragmentent en une multitude de voies, débouchent sur un espace infini de réseaux. Les images et les sons arrivent sur de multiples supports, écrans, portables, d'autres demain. La numérisation a rendu possible le croisement de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Ils se bousculent pour atteindre le « client ». Toutes les configurations de la diffusion et de la réception sont bouleversées. Le temps et l'espace n'existent plus. Un clic d'ordinateur fait passer du monde réel au monde virtuel. Le vertige. Les mentalités changent, des comportements nouveaux, imprévisibles – en apparence – naissent. Tout semble devenir possible à l'imaginaire. Les techniques numériques mettent à portée de main d'innombrables combinaisons avec les mots, les sons et les images. Chacun peut créer, échanger, diffuser. Il semble qu'un immense espace de liberté s'ouvre... Les modèles, les structures exis-

IL SEMBLE
QU'UN
IMMENSE
ESPACE DE
LIBERTÉ
S'OUVRE...
POUR
CRÉER
QUOI ?
ECHANGER
QUOI ?
DIFFUSER
QUOI ?

tantes, l'économie de l'espace médiatique, les stratégies élaborées jusqu'ici deviennent obsolètes. Alors les questions essentielles resurgissent. **Pour créer quoi ? Échanger quoi ? Diffuser quoi ?** Qui va tenter de s'emparer des clés, s'en empare déjà ? Au profit de qui ? Jusqu'ici, ceux qui par vocation, choix de vie ou objectif de carrière, ont emprunté les chemins de la création et de la communication avaient des interlocuteurs identifiés, identifiables : chaînes et réseaux de télévision, producteurs, éditeurs ; un cadre légal ou réglementaire, des conditions de vie économiques, difficiles et fluctuantes, certes, mais en quelque sorte guidées par l'usage, même si celui-ci a été quelque peu perverti au fil du temps. Se met en place aujourd'hui une toile, un filet, aux multiples ramifications dont l'objectif essentiel sera la conquête des marchés, en canalisant l'immense flot de tous ceux qui veulent accéder à l'expression, à la communication, au besoin d'exister. Deux voies se profilent déjà : la gratuité financée par le

marché au moyen de la publicité, et le ticket payant d'entrée dans le système avec de multiples accommodements. Des budgets importants de publicité sont en train de quitter les grandes chaînes généralistes de télévision pour se reporter sur Internet, de grands groupes de télécommunication élaborent déjà des stratégies de production de contenus, les sites payants de « vidéo à la demande » (VOD) fleurissent...

Le pire serait que la bataille sans pitié qui se déroule déjà et dont l'argent sera le moteur devienne le champ bien délimité que se répartiraient quelques grands groupes de communication planétaires déversant des « contenus » appropriés sur un innombrable « troupeau » normalisé et marchandisé.

Les **contenus**, justement. Autrement dit, où se situe le devenir des **auteurs** dans ce maelström qui semble sur le point de tout emporter ? Une chose est certaine, le besoin de créer, de s'exprimer, d'être entendu, reconnu, de partager ses émotions et son savoir demeurera. Les nouvelles technologies ouvrent donc un champ pratiquement illimité à ce désir, à ce be-

soin, qui au cours des siècles a fondé les cultures. C'est en cela que **le meilleur** est possible. À condition d'avoir la volonté, la clairvoyance, la capacité de reconstruire, d'inventer, d'ouvrir de nouvelles voies.

On mesure, en disant cela, la place que pourrait, que devrait occuper la **télévision publique** entre les aspirations de la société à l'épanouissement culturel et les objectifs d'une économie essentiellement fondée sur les valeurs du marché, de la consommation et de l'argent.

Le sigle de la Scam (Société civile des auteurs multimedia) prend encore plus de signification dans l'évolution qui se dessine. Au cours de l'année qui s'ouvre, la Scam organisera un cycle d'**information/formation** avec des intervenants qualifiés qui analyseront les données de cette mutation, avec ses conséquences sur les plans technologique, culturel, économique, sociologique et juridique, pour aider les auteurs à trouver leur chemin.

Le monde change. Regardons-le en face. ●

Ange Casta
Président

→ par Jack Ralite

Un bricolage opportuniste

Ce devait être LA loi qui fasse entrer le droit d'auteur dans l'ère du numérique, mais, le 30 juin 2006, le Parlement a accouché d'une loi hybride après six mois d'une procédure parlementaire qui a fait couler beaucoup d'encre. Cette loi (dite loi Dadvsi – droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) institue de nouvelles exceptions au droit d'auteur (l'exception d'information par voie de presse écrite, audiovisuelle ou en ligne, l'exception dite « pédagogique », l'exception au profit des bibliothèques, musées et archives, l'exception au profit des handicapés), elle consacre les DRM ou MTP (mesures techniques de protection) et la rémunération pour copie privée dont l'existence est cependant de plus en plus menacée. Cette loi, qui fut partiellement censurée par le conseil constitutionnel (notamment sur l'inter-opérabilité et les sanctions graduées contre le téléchargement illégal de fichiers protégés), ne satisfait ni les ayants droit, ni les internautes et à peine les industriels. Au lieu de se lancer dans l'explication juridique d'un texte dont l'avenir est incertain puisqu'une nouvelle directive européenne est en cours d'élaboration, *La Lettre de la Scam* vous propose de larges extraits de l'intervention de Jack Ralite, prononcée le 4 mai dernier au Sénat. Un homme politique proche des auteurs prend le recul nécessaire pour poser la problématique.

Avant d'aborder l'examen du projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information et visant à transposer la directive européenne de 2001, je ne peux taire un malaise face à cette loi difficile à élaborer, insuffisante et parfois dangereuse quant au résultat que l'on nous soumet, alors qu'elle concerne la place de la pensée, de l'imagination et de la

derrière lesquels se cachent les vrais pilotes, les lobbies des industries culturelles par lesquelles, reprenant un terme utilisé par Gracq en 1950, nous vient toujours plus du « vilain ». Et ce n'est pas un hasard si cela éclate si fort et si profond. Il s'agit de la culture, et celle-ci concerne l'être, qui revendique, comme auteur d'art, de science, de technologie, d'objet, de sa vie, un nouveau contrat social.

dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché intérieur. » Seulement ensuite vient la préoccupation culturelle et, au point 19, on trouve cette phrase anodine : « Le droit moral reste en dehors du champ d'application de la présente directive. » Tu parles ! Et dans le débat à l'Assemblée nationale, qui cherchait l'équilibre, j'ai relevé, sur dix-sept séances, le droit moral évoqué douze fois et

Akhénaton, leader du groupe IAM, a pu dire à ce propos que « le directeur artistique devient chef de produit ». La culture est décidément une marchandise et vient le moment où l'homme lui-même deviendra une marchandise. Le résultat est là, une loi puzzle, une sorte de bricolage opportuniste, truffé comme la directive de zones d'ombre ; tous les juristes rencontrés disent leur question-

LUSSAS 2006

Le paisible village ardéchois est un rendez-vous essentiel de la profession documentaire. La Scam y présente des films lauréats de Brouillon d'un rêve ; elle y organise une Nuit de la radio en partenariat avec l'Ina et Radio France. Ambiance en images. Photos pages 3 à 6 : Virginie Guilminot
Photos pages 8 à 11 : Bruno Vallet



création artistique dans la société en ce début de XXI^e siècle. Tel est l'enjeu. On le cherchera vainement dans le texte. [...] À une question posée sur le sens de l'une de ses natures mortes avec deux pommes, Braque répondit : « Ce qui est important, ce ne sont pas les pommes, c'est l'entre-deux. » « L'entre-deux », le lien. Cette expression peut nous aider dans l'examen du projet de loi à propos duquel s'affrontent apparemment auteurs et internautes,

La directive de mai 2001 est confrontée à cette réalité contradictoire et en mouvement, à l'unisson des grandes affaires qui veulent encore plus s'accaparer le droit d'auteur et verrouiller le développement d'Internet. Il suffit de la lire. Le marché y est comme sans rivage et occupe la première place. Le considérant 7 dit : « Le cadre législatif communautaire relatif à la protection du droit d'auteur et des droits voisins doit être adapté et complété

le marché cent quatorze. Qu'on ne dise pas que le droit d'auteur est au cœur de la directive ! Quant au droit moral, il n'y est qu'un hochet. [...] Tout se passe comme si le système de propriété intellectuelle était en train de basculer d'une logique visant à protéger l'invention et l'auteur vers une logique tendant à encourager l'investissement et la commercialisation des produits et des services d'information à l'échelle internationale.

nement quant à son applicabilité. [...] Je voudrais maintenant aborder trois questions, celle du droit d'auteur, celle des internautes, c'est-à-dire d'Internet et des nouvelles technologies, et celle enfin de l'intérêt général, de la responsabilité publique et de l'avenir, en n'oubliant pas que se constitue un grand ensemble stratégique et d'affaires, un complexe international concernant éducation, médias et culture, dont les actionnaires sont plus des prédateurs que des

investisseurs, et en n'oubliant pas non plus que la « société de l'information », par quoi l'on définit notre société, est source de dérives – je citerai l'exemple de Microsoft brevetant le corps humain comme transmetteur et récepteur d'informations ; il faut le faire ! –, mais aussi de perturbations conceptuelles, les œuvres tendant à devenir des informations comme les autres.

Le droit d'auteur est né, plusieurs l'ont dit, à la Révolution française à travers deux lois, l'une de 1791 sur les représentations théâtrales d'œuvres dramatiques, l'autre de 1793 sur le droit d'édition et de reproduction. C'est un droit de civilisation qui concerne autant l'auteur que le public.

Arrêtons-nous sur le droit moral, création historique de ce pays. C'est l'un des droits « fondamentaux » constitutifs de l'homme au sens où il définit son humanité, c'est-à-dire sa capacité créatrice, que je ne sépare pas de la mémoire au sens où Aragon dit « se souvenir de l'avenir », et Heiner Müller : « L'herbe même il faut la faucher afin qu'elle reste verte. » [...] Je n'ai pas trouvé de plus forte métaphore de la mémoire, que je ne sépare pas du droit moral, que dans *Le Soulier de satin*, où Claudel fait dire à Rodrigue : « La création est un jeu de racines qui font éclater la pierre, l'organique détruisant le minéral. » C'est dire si ces droits doivent être défendus avec intran-

« le droit d'auteur sans auteur » ? Les vrais pirates rabattent le droit moral sur le droit à la concurrence et le droit des marques, inventant l'auteur sans droit moral, c'est-à-dire la société sans mémoire. On s'explique alors que la propriété intellectuelle soit attaquée et nourrisse des antipathies. Les sirènes financières, notamment des fonds de pension spéculatifs, et la raison du plus fort ont trop la parole.

Dans ce débat, je traquerai tous les virus possibles du droit d'auteur, y compris celui de sa dilution consécutive à certaines de ses extensions qui lui sont préjudiciables. Je serai en ramage avec le droit d'auteur et sa spiritualité qui est son humanité. Le droit moral, c'est le droit d'un homme, d'une femme qui le crée et de l'humanité qui le reçoit. Comme Victor Hugo, je pense que « le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais comme pensée il appartient – le mot n'est pas trop vaste – au genre humain ».

Considérons maintenant les nouvelles technologies et Internet, leur figure emblématique. Elles sont porteuses de promesses et de dangers.

Les promesses, c'est l'accès aux biens immatériels, c'est l'étonnant moyen d'information, d'échange, à travers les réseaux électroniques, c'est l'excellence à proximité, ce sont des outils nouveaux à la disposition des créateurs et des artistes qui, disait prophéti-

que l'utopie technologique, qui est belle et dont Jules Verne fut un des grands inventeurs, est proposée comme un simple substitut à l'utopie sociale.

Internet, objet de culte qui fait rêver, a été présenté comme solution à tout, comme la fin de toutes les inégalités sociales, culturelles, économiques, territoriales. [...] C'est sauter à pieds joints sur les monopoles, oligopoles et autres conglomérats des grandes affaires qui, avec un savoir-faire hypocrite, censurent, comme dans le passé les rois et les évêques à travers le mécénat, ou, comme hier, l'Union des écrivains au service de l'État soviétique. C'est masquer, et non rendre visible, Microsoft, Apple, Sony, etc. Certes, il y a des moteurs de recherche, mais le plus important d'entre eux, Google, Jean-Noël Jeanneney a pu le caractériser par la formule : « De la matière en veux-tu, de la matière en voilà ! »

Je ne nie pas l'extraordinaire outil qu'est Google, mais le « savoir » Google, qu'est-ce ? La diversité de tous les fruits ou la diversité des raisins de la même grappe ? Il mêle, comme ajoute Pascal Lardellier, « omniscience et amnésie ». Le moteur de recherche sélec-

« Sésame, ouvre-toi ! ». Je l'abandonnerai moins vite que ses supporters, il y a quelque temps enthousiastes. À certaines périodes, cette idée a eu d'éclatantes fonctions en France. Ainsi, la décision de la bourgeoisie républicaine, au XIX^e siècle, d'instaurer la gratuité de l'école publique, laïque et obligatoire. Ainsi, à la fin de la dernière guerre, dans une France très détruite et sans beaucoup d'argent, les forces démocratiques et nationales décidant la gratuité de la santé par des cotisations mutualisées. Dans ces deux cas, il s'agissait d'une gratuité construite, conquise pour conquérir de nouveaux droits, et non pas trouvée au bord de la Toile avec, comme financement compensatoire, la remise en cause du droit d'auteur. [...] Il n'y a pas d'avenir sans les incessantes trouvailles de la création artistique, sans la liberté de leur confrontation, sans la volonté d'en faire le bien

commun des artistes et du peuple, ce qui suppose d'émanciper l'imaginaire du pécuniaire.

Tout cela est capital pour les auteurs, dont tant gagnent si peu, et pour les artistes, notamment les intermittents, dont le Medef persiste à vouloir précariser la précarisation.

[...] C'est notre ordre du jour d'au-

LA CULTURE
EST DÉCIDÉ-
MENT UNE
MARCHAN-
DISE ET
VIENT LE
MOMENT OÙ
L'HOMME
LUI-MÊME
DEVIENDRA
UNE MAR-
CHANDISE



sigeance, le droit d'auteur devenant comme un mode de résistance à la mercantilisation de l'humain.

[...] Les pirates, ne sont-ce pas ceux qui transforment le droit d'auteur en droit financier, en droit de fournisseur de contenus, en droit protecteur des investissements culturels, c'est-à-dire qui déposent les auteurs en absorbant la substance de leurs droits, allant jusqu'à ce que le juriste Bernard Edelman nomme

quement dans les années 1920 Paul Valéry, peuvent conduire jusqu'à « faire bouger la notion même de l'art », « ce nouvel art [portant] l'accent sur le processus davantage que sur l'œuvre achevée », disait Franck Popper.

Il n'est plus possible de parler culture et art en ignorant cette dimension nouvelle où la science et l'imaginaire se mêlent, mais le temps est encore aux hésitations, aux tâtonnements, aux emballages, voire aux illusions. Il reste

tionne les sites en fonction de leur fréquentation, renforçant les plus forts, à commencer par les sites nord-américains. C'est « une multinationale jeunisme parlant aux jeunes, à toutes fins utiles ». Mais il ne faut pas oublier, Pascal Lardellier le note, que « le thème des mondes doubles et des univers parallèles a toujours constitué une source d'inspiration très féconde pour la jeunesse.

L'idée d'accès gratuit sur Internet a été présentée comme le

aujourd'hui et des deux prochaines années. Ce sont les nouvelles lettres à l'alphabet des créations de leurs auteurs et de leurs publics que nous vous proposons d'écrire sans cesse.

J'emprunte à Debureau, personnage des *Enfants du paradis*, mes mots de conclusion : « Pourquoi impossibles ces choses, puisque je les rêve ? »

Jack Ralite

sénateur de Seine-Saint-Denis

Marie-Pierre Müller

À l'occasion des États généraux du film documentaire qui se sont tenus cet été à Lussas, la Scam a rencontré pour vous Pascale Paulat, directrice de la manifestation, et Marie-Pierre Duhamel-Müller, directrice artistique du Cinéma du réel. Deux femmes dirigent deux des principaux festivals de documentaires en France. Discussions à bâtons rompus sur la place du documentaire dans nos sociétés, loin de la polémique estivale sur la déprogrammation de films israéliens à Lussas (voir encadré page 5). La rencontre ayant commencé avec retard, Pascale Paulat n'a pu être présente jusqu'à la fin de l'entretien avec Martine Kaufmann et Stéphane Joseph.

Quelle est votre définition idéale d'un festival de documentaires, d'une réunion de documentaristes ? Quand on dirige une telle manifestation, que veut-on faire ?

Pascale Paulat : Ce qui me tient à cœur et qui existait dès l'origine de la manifestation, c'est que Lussas soit un temps d'université d'été où les professionnels puissent se retrouver, réfléchir ensemble, se questionner sur le documentaire, tant du point de vue de l'évolution des formes que de l'économie et de la diffusion. Un lieu où l'on puisse prendre le temps, se poser, confronter les points de vue et avancer ensemble. La dimension non compétitive de la manifestation favorise ce temps de réflexion.

public. La projection collective permet de mettre en mouvement un assemblage éphémère de films auprès de spectateurs provisoirement rassemblés. C'est théorique, certes, mais c'est une sorte de partition que chacun recompose, ou une image que chacun peut s'appropriier ou redessiner. Une sélection, c'est à la fois un tout et une somme d'aventures individuelles.

Vos publics sont-ils similaires ?

P. P. : Nous avons le même public professionnel. À Lussas, 52 % des spectateurs sont des professionnels. Depuis quelques années, les États généraux s'ouvrent à tous les publics. Si cette ouverture s'est d'abord ressentie au niveau local

situation est différente puisque nous sommes installés à Paris, où nous fonctionnons dans le cadre d'une institution, la BPI (Bibliothèque publique d'information) du Centre Pompidou. Nous avons un tiers de professionnels et deux tiers de spectateurs « cinéphiles », dont de plus en plus de jeunes.

Quels sont les liens qui existent entre les festivals et les politiques des chaînes de télévision ?

M.-P. D.-M. : Le Fipa, par exemple, est né dans la foulée du frémissement de 1985-1986 qui a précédé la naissance de La Sept. Si l'on ne prend pas en compte le paramètre de l'arrivée de La Sept, on manque un des facteurs de l'éclosion des festivals.



Marie-Pierre Duhamel-Müller : J'ai hérité d'un festival de type « traditionnel ». Il a une histoire, précieuse, qu'il ne faut pas ignorer, et il doit évoluer, bouger avec les films tels qu'ils se font. Il est important de réaffirmer la présence de ce qu'on appelle le spectateur par différence avec le

et régional, aujourd'hui les spectateurs viennent de toute la France et appartiennent à toutes les catégories socio-professionnelles. Par ailleurs, nous voyons de plus en plus de jeunes pousser les portes des salles pour s'intéresser au documentaire.

M.-P. D.-M. : À Cinéma du réel, la

P. P. : Quant aux États généraux de Lussas, ils sont nés en 1989 à l'initiative de la Bande à Lumière, l'association des documentaristes français qui souhaitait mettre en place un lieu de réflexion autour des enjeux esthétiques comme des enjeux économiques et de diffusion du documentaire. La question de

→ À quoi servent les rencontres documentaires ?

et Pascale Paulat

la production et de la diffusion reste encore au cœur de nos préoccupations. Nous avons souhaité, lors de l'édition 2006, donner davantage de place aux rencontres qui abordent ces questions. Il faut également rappeler que cette même Bande à Lumière a donné naissance à la même époque au Festival international du documentaire de Marseille (dont la première édition a eu lieu à Lyon) et au Sunny Side of the Doc.

M.-P. D.-M. : Le Cinéma du réel, né en 1978, est un festival plus ancien, comme ceux de Leipzig, de Nyon ou de Florence. Il est longtemps resté l'un des seuls lieux du documentaire, jusqu'à cette vague initiée par la Bande à Lumière. C'est à la lumière de ce parcours historique qu'il faut mesurer le lien entre festivals et télévisions.

Vous travaillez sur le même terrain du documentaire d'auteur, vous avez des rendez-vous communs, vous préparez des rétrospectives, etc. Vous concertez-vous avant de faire vos programmations ?

une première partie au Réel et une seconde à Lussas.

M.-P. D.-M. : Il m'est arrivé d'amener à Lussas un film programmé au Réel. Dans la mesure où il est montré dans un autre contexte, c'est un service qui est proposé à un public différent.

En deux ans, nous avons montré une trentaine de films en compétition internationale et une dizaine en compétition française, sur près de deux mille films proposés, auxquels s'ajoutent les trente à quarante films des rétrospectives ou ateliers.

P. P. : Pour la sélection francophone, nous avons visionné, cette année, environ 760 films pour en programmer trente-six. Le choix est évidemment subjectif, mais il est vrai qu'il y a aussi des films que l'on aime, que l'on souhaiterait défendre mais que l'on ne peut pas montrer pour des raisons de cohérence de la programmation. La spécificité de notre manifestation nous permet d'envisager de les programmer les années suivantes dans d'autres cadres de sélection.

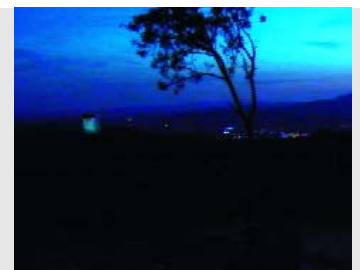
bricants) et surtout esthétique : pour une même « cassette dv pas chère », les objets peuvent être esthétiquement opposés. Les situations sont différentes entre les pays, mais il faut bien voir que la « vidéo légère », comme on disait autrefois, induit d'autres relations à l'économie. À cela s'ajoute ce qui relève de la « sociologie » des artistes, dont il faudrait mesurer finement le plus ou moins haut degré de nouveauté et de bouleversement.

Internet, le DVD, la VOD modifient la diffusion du documentaire. Modifient-ils la place des festivals dans la diffusion du documentaire ?

M.-P. D.-M. : Pierre Oscar Lévy dit que les chaînes de télévision sont aujourd'hui archaïques. Ce qui bouge, c'est la manière dont les films sont regardés. Le DVD n'est pas confisqué par la fiction et il représente une chance pour le patrimoine documentaire. Le spectateur est de plus en plus « télé » spectateur. Il télécharge et regarde seul devant son ordinateur. Ce qui va s'amenuisant, c'est

LA POSITION DE LA SCAM SUR LA DÉPROGRAMMATION DE LUSSAS

Réunis le 15 septembre 2006, les membres du conseil d'administration de la Scam, société de tous les documentaristes, condamne l'acte de censure que constitue la déprogrammation de certains documentaires israéliens à Lussas. Sous le prétexte d'une actualité belliqueuse, cela revient, au nom de leur identité nationale, à censurer des créateurs qui n'en pouvaient mais. En dehors de toute considération politique, la Scam, partenaire de longue date des États généraux du documentaire, demande que soit étudiée au plus vite la possibilité d'une nouvelle diffusion de ces œuvres.



M.-P. D.-M. : Chacun, spontanément, regarde ce que fait le voisin. L'important est de faire des propositions, de définir les répétitions en fonction de ce qui enrichit et complète les programmations.

P. P. : On pourrait même envisager un jour une programmation construite en deux temps, avec

Quel est le poids de l'économique sur la production ? Comment se traduit-il dans ce que vous recevez ?

M.-P. D.-M. : La question est certes économique, mais aussi sociale (plus d'outils relativement peu coûteux pour plus de « fabricants », et pour de nouveaux fa-

la projection collective. La télévision était encore une occasion collective (familiale), mais, aujourd'hui, chaque pièce de la maison peut avoir un poste de télévision ou un écran. Ensuite, c'est la taille des écrans qui diminue... Chacun a son écran, voire ses écrans individuels. Il serait ●●●

Cette position de la Scam, adressée aux États généraux du documentaire, est restée sans réponse, jusqu'à présent.

→ suite : Le succès des festivals de documentaires

●●● intéressant de savoir si cette solitude modifie le rapport imaginaire aux films.

Un festival, c'est le contraire de la solitude : des gens regardent ensemble des films, ils en parlent avant et après la projection. Le succès des festivals répond-il à ce besoin de collectivité que ne donne plus la télévision ?

P. P. : Les projections que nous organisons chez l'habitant connaissent un succès croissant. Les familles qui y participent une année demandent à y participer à nouveau l'année suivante. Ces projections correspondent à un réel besoin de se retrouver. Le choix des films est également révélateur : il ne s'agit pas de films intimistes, mais de films qui portent un regard sur le monde. Le débat avec le réalisateur et les

pour que le spectateur s'approprié ce qu'il a vu. Cette appropriation a commencé quand les gens ont pu copier des programmes et les revoir à leur heure.

Y a-t-il un formatage inconscient de l'époque ?

M.-P. D.-M. : Encore une question qui engage l'histoire. En tout cas, il y a ceux qui s'emparent d'un code avec plus ou moins d'habileté, qui partent en guerre contre un code pour mieux rencontrer leur sujet, qui le subvertissent. La posture critique envers les codes dominants est souvent fructueuse, dans tous les domaines. Le formatage n'est pas une nouveauté absolue, il dépend de ceux qui pilotent la télévision.

Il y a quelques décennies, ceux qui dirigeaient la télévision

M.-P. D.-M. : La dimension collective va peut-être prendre des formes qu'on ne connaît pas encore. Des formes vont s'inventer dans des espaces que des catégories de population vont se créer, car on ne peut pas vivre emprisonné à ce point quand le marché s'est substitué à la collectivité.

Le Cinéma du réel a montré beaucoup de films chinois. Était-ce votre choix ou le résultat d'un effet de mode ?

M.-P. D.-M. : Un choix de programmation guidé par les films reçus. Cela dit, les documentaires chinois exposés dans les festivals exigeants posent une question essentielle : celle de la place du documentaire comme moyen d'expression premier dans un pays qui vit un des régimes les plus destructeurs de l'histoire. Le

COPIE PRIVÉE

La commission régissant la copie privée, dite commission D'Albis, au sein de laquelle siègent des représentants des auteurs, des consommateurs et des industriels, a voté une baisse de la rémunération de la redevance sur les DVD enregistrables (4,7 Go). Cette rémunération passe de 1,27 € à 1,10 €. Cette baisse s'inscrit dans le cadre d'une renégociation des supports auxquels s'applique la copie privée.

RÉPARTITION DE SEPTEMBRE 2006

La répartition de septembre 2006 touchait plus de six mille auteurs pour un montant total de plus de quatorze millions d'euros. L'essentiel des droits mis en



← La nuit de la radio et la journée Brouillon d'un rêve → permettent au public de découvrir des œuvres rares.



amis invités correspond à une nécessité.

M.-P. D.-M. : Nous l'avons également constaté cette année au Cinéma du réel avec les groupes de scolaires. Les enfants disaient qu'ils étaient des VIP, car ils rencontraient le réalisateur. D'habitude, ils sont seuls devant leur écran. Le simple fait d'être ensemble et de partager le même événement leur permettait de se l'approprier. C'est à la fois émouvant et révélateur.

Le monde contemporain offre de formidables moyens collectifs de diffusion. Le fait de retourner chez l'habitant pour tricoter du tissu social n'est-il pas paradoxal ?

M.-P. D.-M. : La télévision est toujours un robinet, même si l'eau est plus ou moins douce. Il faut que l'eau s'arrête de temps en temps

étaient proches de ceux qui faisaient. Ce n'est plus le cas depuis longtemps et les opérateurs téléphoniques d'aujourd'hui, qui contrôlent les tuyaux de diffusion, sont encore plus éloignés des préoccupations des auteurs...

M.-P. D.-M. : Il fut une époque où beaucoup de responsables de télévision avaient une vision du service public dans son ensemble, d'EDF à la télévision en passant par les transports. Ce n'est pas une question de personnes, c'est une question de société et une question politique au sens large. Il ne faut cependant pas confondre la notion de création et celle de service public, même si elles se croisent, évidemment.

En matière artistique, le renouvellement des formes s'incarne souvent dans un mouvement collectif.

documentaire répond à une urgence majeure, celle de « documenter » ce qui advient et de garder trace de ce qui est détruit. Le genre est moins exposé au contrôle que la fiction (sauf pour ce qui est de la diffusion, réduite à la portion congrue), la fabrication est peu coûteuse, et le besoin pressant de composer une histoire libre du pays et de ses habitants peut s'y satisfaire. Mais attention : nous avons vu apparaître beaucoup de premiers films, suivis parfois de seconds... et puis plus rien. Pour quelques remarquables exceptions, il y a une grande quantité de réalisateurs qui abandonnent un genre dont ils ne peuvent pas vivre, ou qu'ils ne peuvent pas permettre de pratiquer au long cours. ●

répartition concernait les diffusions du quatrième trimestre 2005 (et rappel des diffusions en 2004) sur TF1, France 2, France 3, Arte, France 5, M6, Canal + et sur les antennes du groupe Radio France. Les droits relatifs aux diffusions télévisuelles 2005 et radiophoniques 2006 en Belgique ont également été répartis, ainsi que les diffusions de l'année 2005 sur les chaînes du câble et des satellites, sur TMC et Canal Horizon et divers droits, tels que les reproductions presse (mai à juillet 2006), les droits Ina, les droits du Groupe Liaisons, etc.

Les Étoiles de la Scam

→ 2007

La présélection des Étoiles de la Scam 2007 (année de diffusion 2006) est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle sera close le 28 février 2007.

Les Étoiles de la Scam apportent chaque année à **une trentaine d'œuvres**, retenues pour l'originalité de la démarche, les qualités formelles, la singularité du regard, une **reconnaissance du talent** de leur auteur, accompagnée actuellement d'une **dotation financière de 4 000 €** provenant du budget culturel.

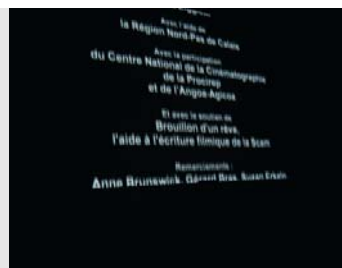
Une présélection **rigoureuse** de soixante œuvres est effectuée à partir de plusieurs centaines, **diffusées et déclarées dans l'année**, quelles que soient l'origine et les conditions de la première diffusion. Chacune de ces œuvres est visionnée par un **binôme** de membres de la commission du répertoire audiovisuel. Un rapport est

établi ; il est présenté en réunion plénière mensuelle qui regroupe tous les membres de la commission en charge de la présélection. En cas d'hésitation ou de divergence, l'œuvre est visionnée par un **second binôme**. On ne peut être candidat à une Étoile et participer, de quelque façon que ce soit, au processus de présélection.

Les soixante œuvres présélectionnées sont ensuite soumises à un **jury de cinq membres qui en retient trente**, elles constitueront le palmarès définitif des Étoiles. Ce jury, **renouvelé chaque année**, est nommé par le conseil d'administration. Il est composé d'auteurs dont la notoriété et la valeur sont reconnues, choisis pour la diversité de leur approche.

Ce sont donc les auteurs qui présélectionnent et attribuent les Étoiles à travers la singularité de leur regard. Toute sélection génère son lot de joies et de déceptions. Information : Carine Bled 01 56 69 64 01 - carine.bled@scam.fr **Patrick Benquet**, administrateur délégué aux Étoiles, président de la commission du répertoire audiovisuel.

Pour mémoire. Concourir aux Étoiles est un acte volontaire qui n'est pas lié à la simple déclaration de l'œuvre à la Scam. Les candidatures doivent être déposées dans un délai de deux mois après la première diffusion. Pour faciliter l'organisation du travail de présélection il est souhaitable d'envoyer votre candidature dès la diffusion de l'œuvre.



→ Belgique

Google et les droits d'auteur

La Scam envisage sérieusement de s'associer avec d'autres ayants droits à la procédure lancée par les éditeurs de journaux contre le service « Google actualités ». C'est la société Copiepresse (société de gestion de droits des éditeurs de presse francophone et germanophone) qui s'est attaquée au service News proposé par Google. Ce service, qui n'est pas uniquement développé en Belgique, offre aux internautes une revue de presse constituée d'articles et/ou d'images tirées de sites web de la presse écrite. Copiepresse repro-

che à Google de mettre ces œuvres à disposition sans les autorisations de leurs auteurs et demandait au tribunal de constater la violation des lois relatives aux droits d'auteur et aux droits voisins (1994) et aux bases de données (1998), et notamment de l'article 87 de la loi sur le droit d'auteur. Début septembre, Google a notamment été condamné à retirer de tous ses sites tous les articles, photographies et représentations graphiques des éditeurs belges de presse quotidienne francophone et germanophone. Par ailleurs, l'inquiétude des

auteurs porte également sur le fait que Google ne se contente pas de créer des liens entre son site et les sites des journaux, par exemple, mais recrée en quelque sorte un nouveau support constitué d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sortis de leur contexte et figés dans le temps.

L'objectif de l'intervention de la Scam dans ce dossier n'est pas d'interdire cet outil de recherche, dont une des fonctions est la dissémination de la connaissance, mais de contraindre Google à respecter le contenu, le droit d'auteur et les créateurs. Comme de tout

temps, cela implique une règle simple : négocier avec les auteurs et les ayants droit l'autorisation d'exploiter les articles de journaux et autres œuvres ainsi que les modalités de reproduction de ces articles. C'est ce que le tribunal a jugé et que devrait confirmer une cour d'appel.

Aujourd'hui les articles de presse et les livres sont concernés, demain le documentaire et le reportage audiovisuel le seront aussi. ●

Information : Tanguy Roosen, servicejuridique@sacd-scam.be

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Du 1^{er} au 30 novembre, les bibliothèques, les cinémas et les associations invitent les auteurs à présenter leurs films. Un événement culturel national qui rassemble tous ceux qui, comme la Scam, sont attachés à la mise en valeur des œuvres et de leurs auteurs. La Scam permet à des auteurs de rencontrer leur public aux quatre coins de la France.
www.imagenbib.com/

LOVELAB, UN SCÉNARIO ÉLASTIQUE

À la fois exposition et site Internet (www.lovelab.fr), Lovelab rêve d'agir comme un miroir magique où le visiteur pourrait scruter ses désirs et ceux de l'autre. Aujourd'hui, des textos aux jeux vidéo, toute une panoplie technologique investit notre intimité et active notre imaginaire. Lovelab observe comment plusieurs artistes

Sur la route... → ...des festivals

Dans le cadre de son action culturelle, la Scam poursuit sa politique de partenariat avec les festivals en permettant à de nombreux auteurs d'y accompagner leurs œuvres.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE À MÉNIGOUTE

→ du 27 octobre au 1^{er} novembre
Chaque année au moment de la Toussaint, les passionnés du cinéma animalier se réunissent en Poitou-Charentes pour partager leur amour de la nature. Plus d'une quarantaine de documentaires se dévoilent au regard de ceux qui ont à cœur la sauvegarde du monde naturel.

www.menigoute-festival.org

FESTIVAL DU CINÉMA MÉDITERRANÉEN À MONTPELLIER

→ du 27 octobre au 5 novembre
Du Portugal à la mer Noire, Cinémed nous invite sur les rives de la Méditerranée. Véritable tour d'horizon des dernières productions méditerranéennes, cette 28^e édition propose plus de 250 films, dont 120 inédits pour la sélection officielle.

www.cinemed.tm.fr

LES ÉCRANS DOCUMENTAIRES DE GENTILLY

→ du 14 au 19 novembre
Les Écrans documentaires, qui ont vocation à refléter la diversité de la création documentaire, donnent une place privilégiée aux jeunes talents et aux nouvelles écritures. Au programme, une trentaine de films en compétition, des séances spéciales de films rares ou inédits, des séances « Jeunes publics », des rencontres et des débats.

www.lesecransdocumentaires.org

LES RENCONTRES DES MAISONS D'ÉCRIVAIN À BOURGES

→ du 17 au 19 novembre
Moment privilégié de réflexion et d'échanges autour des patrimoines littéraires, les 9^{es} rencontres s'ouvrent sur « l'audiovisuel et les lieux littéraires ». Longtemps décrié par l'univers littéraire, l'audiovisuel semble aujourd'hui y trouver sa

TRACES DE VIES À VIC-LE-COMTE, CLERMONT-FERRAND

→ du 20 au 26 novembre
Depuis seize ans, Traces de vies fuit les formatages pour plonger au cœur d'un genre cinématographique riche en diversité d'écritures et de récits : le documentaire de création.

Information : 04 73 69 99 02
tdv-ufts@wanadoo.fr

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE DE PESSAC

→ du 21 au 27 novembre
Regards croisés de cinéastes et d'historiens pour une meilleure compréhension de notre société, cette 17^e édition continue de faire écho à l'actualité pour mieux l'éclairer.

www.cinema-histoire-pessac.com

LES E-MAGICIENS À VALENCIENNES

→ du 5 au 8 décembre
La Scam interactive à Valen-

Affiche créée par Catherine Zask pour la Nuit de la radio 2006



s'emparent de cette panoplie. Lovelab expose : Samuel Rousseau, Jeanne Susplugas, Gosia Galas, Bruno Samper, Birgit Kempker, Yael Kanarek, Pleix et Ultralab. Exposition à la galerie RX, 6 avenue Delcassé, 75008 Paris
Tél. 01 45 63 18 78

LES ESCALES DOCUMENTAIRES À LA ROCHELLE

→ du 7 au 12 novembre
La Scam fait escale à La Rochelle, qui permet de découvrir d'autres regards sur l'univers et nos sociétés. Cette programmation s'inscrit dans le cadre du Mois du film documentaire. Projections, rencontres et débats.

www.escalesdocumentaires.net

reconnaissance. Vendredi 17 novembre, l'Ina, en partenariat avec la Scam, propose un montage d'extraits de *Lectures pour tous*, la célèbre émission animée par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet, Nicole Védres et Max-Pol Fouchet autour d'entretiens avec Jean Cocteau, Louis Aragon, Elsa Triolet, Jacques Prévert, Romain Gary, Louis-Ferdinand Céline, etc.
www.litterature-lieux.com

ciennes avec la jeune création numérique européenne. Vendredi 8 décembre, la Scam remet son Prix jeune talent. Une rencontre avec les E-magiciens autour de conférences, de tables rondes, de créations et de projections d'œuvres vidéo et multimédia d'étudiants européens.

www.youngcreation.net

→ entre politicien et diffuseur

À la recherche de l'auteur

La Scam et le festival Résistances se sont associés pour réunir auteurs, politiques et personnalités de la région Midi-Pyrénées autour d'une programmation de films et de deux débats sur le statut des auteurs dans l'audiovisuel d'aujourd'hui. Ainsi, les 8 et 9 juillet, à Foix, a-t-on réfléchi à « L'engagement documentaire » et au rapport entre « Audiovisuel et politique ». À partir de ce Forum et des suivants, organisés jusqu'au printemps 2007, la Scam publiera un texte adressé aux candidats à la présidence de la République.

Ouvrant la première rencontre, « Engagement et documentaire », Jean-Michel Carré donne le ton : « J'ai commencé à faire du cinéma en 68 et je pense qu'aujourd'hui il y a plus encore de raisons d'en faire. »

Jérôme Equer, réalisateur et photographe, évoque son propre parcours, dont l'évolution est révélatrice de la restriction du champ des libertés. À vingt ans, en 68, voulant témoigner et rendre compte d'une actualité très forte, il s'engage dans la presse écrite alors qu'elle commence à décliner. Changeant de moyen d'expression, il réalise de nombreux reportages pour la télévision, en toute liberté, pendant vingt ans.

confirme : « Il n'y a pas de censure directe, mais il y a moins de temps, moins d'argent, moins de moyens... C'est une contrainte plus sournoise. »

La censure ne porte plus son nom, mais elle existe. Il suffit de voir le nombre d'excellents films traitant de sujets essentiels qui dorment dans des tiroirs. Hervé Kempf, écrivain et journaliste au Monde, spécialiste de l'environnement, affirme que les lobbies financiers ont asphyxié les émissions sur l'environnement : « Raconter ce que je vois ne relève pas de l'engagement mais tout simplement de la liberté. Considérer cela comme un engagement est

ne seraient plus possibles à la télévision aujourd'hui. Le dernier, *Mur*, a eu une belle carrière au cinéma, a reçu des prix dans des festivals prestigieux et d'autres plus modestes... mais, à ce jour, aucune télévision française n'en a voulu, sauf TV5 qui l'a préacheté mais ne l'a pas encore diffusé. Ce n'est pas seulement un problème de sujet. Décrypté par un regard, le réel est recadré dans un style. La télévision ne veut plus de documentaire de création. Elle veut des reportages et des magazines qu'elle parvient à piloter, et elle invente de nouvelles formes de « documentaire », qu'elle brandit comme alibi. Ce qu'elle propose en fait de « documentaire

je le fais au sein de la SRF. C'est aussi résister à la Scam qui prend parfois des décisions et des options préjudiciables à la création. »

Aujourd'hui, festivals et salles de cinéma constituent un réseau alternatif où l'on peut débattre, parler et voir la démocratie s'exercer. Les gens se nourrissent des films et les cinéastes se nourrissent de leur public.

Les propos d'Hervé Pérard (commission Culture des Verts), seul représentant politique présent dans la salle, sont sans ambiguïté : « Ce qui intéresse Lagarde, Orange et les puissances de l'argent, ce n'est pas ce qui intéresse le citoyen. La France est le



Puis, sous la pression d'un formatage omniprésent – « une censure habile et perfide... on nous fait attendre, perdre notre énergie, travailler sur le court terme » –, il se lance dans la photographie, à laquelle il se consacre exclusivement, la photo répondant mieux à ses interrogations. Tous les intervenants présents à cette table ronde évoquent un sentiment de restriction du champ des libertés. Valérie Nivelon, journaliste à RFI,

révélateur d'une grave crise de nos libertés fondamentales. »

Simone Bitton (réalisatrice) relativise : « Les vraies souffrances ne sont pas les nôtres mais celles de ceux que nous filmions... Je me considère néanmoins comme une résistante. La plupart de mes films sont des actes de résistance dans leur fond, comme dans leur forme. Beaucoup des films que j'ai fait, y compris pour la télévi-

innovant », c'est souvent le pire de la fiction mélangé au pire du documentaire ! Il paraît que les gens aiment ça, mais on ne leur laisse pas le choix. J'ai beaucoup aimé la télévision, mais j'ai l'impression que je ne pourrai plus en faire car mes interlocuteurs ont dévoyé le vocabulaire qui nous était commun. »

« Résister, poursuit-elle, c'est aussi résister collectivement comme membre d'une profession en péril...

quatrième fournisseur d'armes de la planète... mais où sont les films qui en parlent ? »

AUDIOVISUEL, CINÉMA ET POLITIQUE

La seconde table ronde, « Audiovisuel, cinéma et politique », posait les problèmes en termes politiques. Jean-Marie Drot a rappelé que, « l'efficacité de l'image étant indéniable, la télévision est

un enjeu beaucoup trop important pour qu'on puisse la confier aux saltimbanques... » Il a souligné aussi que « la droite a un projet capitaliste pour la télévision, mais que la gauche n'en a aucun et que les politiques se servent de la télévision mais sans la servir. Pour l'instant, aucun candidat ne parle de culture, encore moins de télévision ».

Les pionniers de la télévision étaient des artisans, des artistes, des journalistes... Aujourd'hui, ce sont les groupes de communication qui contrôlent les médias et ils n'ont évidemment pas les mêmes objectifs. Le cancer du financement publicitaire ronge l'audiovisuel public. Dans ce domaine, la responsabilité des politiques est écrasante...

Guy Chapouillé, réalisateur, directeur de l'Esav, poursuit : « L'époque de ceux qui veulent nous faire comprendre le monde est terminée... Place à ceux qui veulent le

n'ont pas lu *Naissance de la tragédie* de Nietzsche. Ils y auraient appris que nous devons les meilleures tragédies grecques à des auteurs qui respectaient leur public car ils savaient qu'il y avait, dans ce public, une ou deux personnes plus intelligentes qu'eux. »

Dans son émission hebdomadaire sur France Info, Michel Serres rappelait qu'au début de l'ORTF, Edgar Faure parlait une heure à l'antenne, en plan fixe. Quelques années plus tard, il partageait cette même heure d'antenne avec un journaliste qui l'interviewait, et son temps de parole était donc divisé par deux. Quelques années plus tard encore, Edgar Faure était invité sur un plateau, avec deux ou trois autres

personnes, à parler d'un sujet autour d'un journaliste. En dix ans, son temps de parole s'est réduit comme peau de chagrin. Il ne s'agit pas de regretter les premiers temps, mais de constater que le temps consacré à l'expres-

bestialité dans laquelle nous sommes entrés. À une époque, il y avait une ou deux caméras qui filmaient le chanteur ou le danseur. On savait accueillir l'autre dans un espace et respecter le corps. Aujourd'hui, tous les soirs, on a le même dispositif sur toutes les chaînes. Sept ou huit caméras scannent les personnages ; on se demande si c'est un homme ou un ordinateur qui appuie sur le bouton, on a des corps découpés, émiettés, dispersés. La barbarie se remarque d'abord sur les corps et tous les soirs, sur nos écrans, c'est la barbarie qui s'exprime. »

Du côté des auteurs, la situation est difficile. Brigitte Chevet, auteur, présidente de l'Arbre, évoque la précarisation des milieux intellectuels : « Je suis payée au même tarif journalier qu'il y a quinze ans ! Pour la première fois, cette année, j'ai perdu mon statut d'intermittent, ce qui est le cas pour des milliers d'entre nous. La société valorise autre chose que la pensée. J'ai fait un film sur l'amiante*, j'en prépare un sur le nu-

ATELIERS DU DROIT D'AUTEUR

Être correctement informé, c'est mieux défendre et préserver ses intérêts et ses ambitions. Les ateliers du droit d'auteur sont de véritables formations destinées aux auteurs débutants ou confirmés, pour leur permettre de remettre à plat des connaissances parfois mal maîtrisées ou leur faire découvrir des droits ou des avantages méconnus.

Protection de l'œuvre et contrat :

9 novembre 2006
de 14 à 17 heures

Statut de l'auteur : aspects sociaux et fiscaux

10 novembre
de 9 h 30 à 18 heures
Inscription gratuite pour les membres mais indispensable :
01 56 69 58 43



transformer. Il y a encore beaucoup de perles à la télévision, mais le *prime time* est un vrai problème. Il y a une tentative de nivellement avec des émissions qui répètent ces mêmes compétitions imbéciles. Ceux qui fabriquent, ceux qui nous font croire qu'ils savent ce que nous aimons, ceux qui inventent nos désirs et nos espérances, ceux qui sont moins cultivés que la plupart des gens auxquels ils s'adressent

sion, à la compréhension, à l'explication a fondu comme neige au soleil.

« Je ne suis pas contre le divertissement, explique Guy Chapouillé. Mais en ce moment, c'est de la diversion. Il y a autant de diversion dans les émissions de divertissement qu'il y a de divertissement dans les émissions sérieuses. Dans les émissions de variétés, par exemple, les chanteurs et les danseurs sont le symptôme de la

cléaire... Mais on nous demande de faire des films po-si-tifs ! »

Ces deux journées de forums, interstices de résistance, prouvent que Big Brother n'a pas encore remporté la partie, comme le soulignait Jean-Marie Drot en clôture, citant Man Ray : « La grande différence entre les artistes et les hommes politiques, c'est que les artistes n'ont pas besoin de majorité. » ● * Lauréat d'une Étoile Scam

→ par Martine Kaufmann

Bertrand Jérôme

Bertrand Jérôme, c'était un sourire malicieux, attentif aux autres, aux jeunes gens qui croisaient son chemin dans les couloirs de Radio France, aux compagnonnages anciens comme celui qu'il entretenait avec Yann Paranthoen. Bertrand Jérôme, c'était une voix, au timbre d'une gourmandise parfumée d'amertume, aux riches harmoniques, toujours à l'affût d'une découverte littéraire, amicale, théâtrale.

Bertrand Jérôme, c'était un chef d'orchestre au milieu d'une troupe aux talents aussi divers que leur personnalité, écrivains comme Dominique Muller ou Jean-Bernard Pouy, cinéastes comme Gérard Mordillat ou Nelly Kaplan, peintre comme Henri Cuoco, comédien comme Patrice Minet, cantatrice comme Hélène Delavault, journaliste comme Guy Konopnicki.

Bertrand Jérôme, c'était un joueur qui avait appris de Topor et de Pérec combien les règles et les contraintes, librement choisies, contribuent à stimuler l'imagination.

Bertrand Jérôme, c'était un homme de radio qui avait goûté à toutes sortes d'aventures, enregistrant du théâtre sur disques, réalisant des feuilletons pour Radio Luxembourg, multipliant les expériences à France Culture, d'*Allegro non troppo* à *Mi fugue mi raison*, en passant par *Le Cri du homard* avant de fonder la famille des *Papous dans la tête* et des *Décaqués*.

Bertrand Jérôme, c'était un ami qui n'avait pas hésité à participer à la fondation de la Scam et n'avait cessé d'accompagner son développement, comme membre du conseil d'administration et

comme pilier de la commission du répertoire sonore.

Bertrand Jérôme, c'était un sage que son départ de France Culture en septembre 2004 avait meurtri, lui qui conciliait si facilement l'enthousiasme de la jeunesse et l'indulgence de l'expérience.

Bertrand Jérôme ne faisait pas profession d'humoriste, mais il définissait l'humour en citant Roland Topor : « L'humour n'est pas un sujet, c'est un état d'esprit. » Il travaillait « à deux », main dans la main avec sa femme, Françoise Treussard, dans l'ambiance studieuse d'un studio traversé de fous rires.

Sa disparition, le 19 juillet dernier, nous laisse orphelins, comme ses innombrables auditeurs qui lui manifestaient leur affection lors de mémorables séances publiques des *Papous dans la tête*. ●

Alain Trutat

→ par Jean Thibaudeau

Il était volontiers gamin. Par exemple, au téléphone, avec toutes les manières de l'emploi et un accent à couper au couteau, il se disait l'attaché culturel de l'ambassade d'Espagne pour m'annoncer qu'un prix Ondas m'avait été attribué, m'en féliciter, m'inviter à Madrid – et à la fin me demander si j'accepterais de le recevoir, ce prix, des mains mêmes du général Franco. Ou encore, cet excellent camarade, le premier de la classe, le plus beau, le plus élégant, mon aîné adoré, avait l'exquise gentillesse de m'offrir les jaquettes joliment illustrées (très abîmées, il est vrai, et qui sans doute – de son propre aveu – n'auraient pas fait bel effet sur les rayons d'une bibliothèque rénovée) de tous les romans de Dumas dans la collection Nelson

qu'il tenait bien sûr de ses années de grande jeunesse (et j'imagine que son déchirement ne fut pas moindre que de mon côté la joie). En même temps, sa seule présence le plaçait, à mes yeux, dans la compagnie des plus grands : comme Breton ou Borges, que je lui dois d'avoir rencontrés, l'un et l'autre, une fois, ou bien Ponge, Fenosa, que j'ai tant aimés.

D'où lui venait sa grâce ? Il était né hors mariage, et telle était alors la bonne bourgeoisie que son père ne lui avait rien donné, que son nom.

De sa mère, dont il était l'unique enfant, il m'a dit un jour qu'elle était une sainte – une sainte *laïque*, m'avait-il précisé – et qu'il lui devait tout.

Il est curieux que, mis à part le *Reportage*, naturellement (là, j'ai

même pu le voir travailler : il écoutait, m'avait-il semblé, bien plus qu'il ne dirigeait), je n'aie entendu aucune de ses mises en ondes. Sauf qu'une fois, il y a très longtemps, il m'avait prêté ce texte de Dylan Thomas, *Au bois lacté*, qui m'avait ébloui. J'avais cru saisir que s'y trouvait l'objet de la radio, selon lui, selon son goût profond. Si bien que des années plus tard, pour la première commande « libre » qu'il m'a passée, j'ai écrit les *Souvenirs de guerre*, qui font le récit de ma propre enfance : comme en réponse à cet éblouissement (et ils lui sont dédiés, dans le livre qui les a recueillis).

C'est alors que vraiment je lui rendais hommage... Son dernier mot, nous dit Jacqueline, fut, trois fois prononcé, *Silence*. ●

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ADAGP

Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques

Adav

Ateliers Diffusion Audiovisuelle

Arbre

Association des auteurs réalisateurs de Bretagne

CNC

Centre national de la cinématographie

DRM

Digital Rights Management (gestion numérique des droits)

Esav

École supérieure de l'audiovisuel – Toulouse

Fipa

Festival international des programmes audiovisuels

Ina

Institut national de l'audiovisuel

Medef

Mouvement des entreprises de France

MTP

mesures techniques de protection

Prociprep

Société civile pour la perception et la répartition des droits de représentation publique des films cinématographiques

RFI

Radio France International

Sacd

Société des auteurs et compositeurs dramatiques

Sacem

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Sorecop

Société de perception de la rémunération pour la copie privée sonore

SRF

Société des réalisateurs de films

TMC

Télé Monte Carlo

VOD

vidéo à la demande

La rémunération pour copie privée

→ fiche juridique

Le principe

Le 3 juillet 1985, la loi a instauré une rémunération au profit des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs du fait de la copie privée des œuvres audiovisuelles (« vidéogrammes ») et sonores (« phonogrammes ») par les particuliers. À cette époque, les copies étaient faites sur les cassettes à bandes, à l'aide des magnétophones et des magnétoscopes.

Ainsi, la copie des œuvres par les particuliers pour leur seul usage privé était autorisée, mais les ayants droit de l'audiovisuel et du sonore bénéficiaient en contrepartie d'une rémunération perçue sur les cassettes vierges.

Les technologies de copie évoluant, la rémunération pour copie privée a été étendue aux supports numériques.

En 2001, constatant que les œuvres des arts visuels (peintures, photographies, dessins, ...) et de l'écrit (livres, presse, partition musicales, etc.) faisaient l'objet de copie privée, la loi a étendu le bénéfice de cette rémunération à ces œuvres.

Le mécanisme

Les dispositions légales relatives à la rémunération pour copie privée figurent dans les articles L 311-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Les supports assujettis et le montant de la rémunération sont déterminés par une commission de vingt-quatre membres composée pour moitié de représentants des ayants droit, pour un quart de représentants des consommateurs et pour un quart de repré-

sentants des fabricants et importateurs de supports.

La rémunération est concrètement perçue auprès des fabricants et importateurs par deux sociétés d'ayants droit constituées en 1985 : Sorecop pour la copie privée sonore et Copie France pour la copie privée audiovisuelle. Après l'élargissement de 2001, la perception de la rémunération des arts visuels et de l'écrit a été confiée à Sorecop.

Le montant de la rémunération

Le montant perçu par support vierge varie selon la nature du support et la capacité d'enregistrement qu'il permet. Les supports numériques permettant la copie de tous types de données, dont certaines non protégées (sauvegardes, données comptables, photos personnelles, etc.), la rémunération tient compte des usages réels de copie privée constatés chez les consommateurs.

Sur les supports analogiques, le montant perçu est de 0,28 € par heure pour les cassettes audio et de 0,43 € par heure pour les cassettes vidéo.

Sur les supports numériques, il existe une grande diversité de tarifs du fait des multiples supports existants. Par exemple, la rémunération pour copie privée est 0,35 € pour un CD vierge de 700 Mo, 1,10 € pour un DVD vierge de 4,7 Go, 8 € pour les baladeurs numériques d'une capacité de 5 Go, 15 € pour les magnétoscopes numériques à disque dur d'une capacité de 40 à 80 Go, etc. Pour l'année 2005, le montant total de la perception de la rémunération pour copie privée, tous supports et tous répertoires confondus, s'est élevé à 155 millions d'euros.

La rémunération est ensuite ventilée entre les différentes catégories d'ayants droit selon la clé de partage légale :

La répartition de la rémunération

La rémunération est ensuite ventilée entre les différentes catégories d'ayants droit selon la clé de partage légale :

- copie privée audiovisuelle : un tiers pour les auteurs, un tiers pour les artistes-interprètes, un tiers pour les producteurs ;
- copie privée sonore : la moitié pour les auteurs, un quart pour les artistes-interprètes, un quart pour les producteurs ;
- copie privée des arts visuels et de l'écrit : la moitié pour les auteurs, l'autre moitié pour les éditeurs.

Au sein de chaque catégorie d'ayants droit, la rémunération est à nouveau ventilée : par exemple, la part de la copie privée audiovisuelle revenant aux auteurs est répartie entre la SACD (films et téléfilms, etc.), la Scam (documentaires et reportages, etc.), la Sacem (musique des films, etc.) et l'ADAGP (œuvres d'art dans les films, etc.). La part de la Scam pour la copie privée audiovisuelle est de 12,54 %.

La loi prévoit qu'un quart de la rémunération pour copie privée doit être affecté au financement d'actions d'aide à la création. Le montant et la destination des sommes concernées fait l'objet d'un vote spécifique, tous les ans, en assemblée générale. Pour l'année 2006, le montant consacré par la Scam à l'action culturelle provenant de la rémunération ●●●

●●● pour copie privée est de 1 million d'euros, ce qui constitue un soutien financier indispensable pour aider les auteurs et la diffusion de leurs œuvres.

Les trois quarts de la rémunération pour copie privée sont répartis aux ayants droit selon les reproductions à usage privé dont leurs œuvres ont fait l'objet.

En matière de copie privée audiovisuelle, la Scam utilise les données d'enregistrement fournies par l'institut Médiamétrie pour les sept chaînes hertziennes : TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5, Arte, M6.

Chaque année, le taux de représentativité de chaque chaîne est calculé, selon son taux de copie et le volume minutaire. Par exemple, lors de la dernière répartition, France 5 représentait un taux de copie privée de 23,20 % de l'ensemble du répertoire de la Scam.

En matière de copie privée sonore, la nature des copies et les sources d'enregistrement (radio, supports du commerce) sont identifiées par des études de la Sofres. La répartition aux auteurs de la Scam de la rémunération pour copie privée est effectuée au mois de novembre de chaque année, au titre des copies de l'année précédente.

Pour les œuvres des arts visuels et de l'écrit, la rémunération a été fixée en juin 2003 et la perception a débuté en septembre 2003. Des études sont en cours pour déterminer les clés de partage entre les différents genres d'œuvres copiées et les règles de répartition entre les ayants droit concernés. ●

Schémas de répartition des droits de copie privée

